

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 22 janvier 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Yannick Labrosse-Legris, Josiane Charron, Claude Joubert et François Clermont.

Absences motivées : Sylvain Bourque et Jean-Yves Pagé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Mireille Dupuis, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2018-09 concernant l'imposition des taxes foncières à taux variables.
5. Résolutions
 - 5.1 Appui au Restaurant La Barque pour l'obtention d'un permis de débit de boisson dans la partie arrière.
 - 5.2 Autorisation de la réparation du deuxième surpresseur pour les eaux usées et installation des deux surpresseurs.
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2018-01-016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Josiane Charron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-017

Avis de motion – Règlement numéro 2018-09 concernant l'imposition des taxes foncières à taux variables

Avis de motion est donné par Yannick Labrosse-Legris de la présentation à une assemblée ultérieure de l'adoption du règlement numéro 2018-09 concernant l'imposition des taxes foncières à taux variables et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2018-01-018

Appui au restaurant La Barque pour l'obtention d'un permis de débit de boisson.

ATTENDU QU' un appui de la municipalité de Fassett est nécessaire pour la demande du restaurant La Barque pour un permis de débit de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett ne s'oppose pas à la demande du restaurant La Barque ;

En conséquence,

Il est proposé par Josiane Charron et résolu;

QUE la municipalité de Fassett appuie la demande du restaurant La Barque pour l'obtention de son permis de débit de boisson dans la partie arrière de son restaurant.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-019

Autorisation de la réparation du deuxième surpresseur pour les eaux usées et installation des deux surpresseurs.

REPORTÉ.

Adopté à l'unanimité.

Période de questions

2018-01-020

Levée de l'assemblée

21h30 Il est proposé par François Clermont que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier
Président d'assemblée

Mireille Dupuis
Secrétaire d'assemblée